

du 5 Juin 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 Juillet 1968;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret n°234/PR du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU le Décret n°81/PR-MJL du 14 Mars 1968 portant nomination de Monsieur BEYNEL Dominique Jean, Magistrat, pour servir au Cabinet du Ministre de la Justice et de la Législation;
- VU l'accord du Chef de la Mission d'Aide et de Coopération quant à la nomination de Monsieur BEYNEL, Magistrat de l'Assistance Technique en qualité de Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou;
- VU le Décret n° 126/PR-MJL du 25 Avril 1968, portant nomination de M. BEYNEL Dominique Jean, Magistrat de l'Assistance Technique en qualité de Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou;
- VU la loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents;
- VU la loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 9 Mai 1969
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont rapportées les dispositions du Décret n° 126/PR-MJL du 25 Avril 1968 portant nomination en qualité de Conseiller à la Cour d'Appel de Monsieur Jean Dominique BEYNEL, Magistrat du 2ème grade, 1er groupe de l'Assistance Technique.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République
LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE
LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

Fait à COTONOU, le 5 Juin 1969

Issaka DANGO

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - CES 5 - MJL 4 - DGAJL 2 - CSM 2 - SGG 4
Ministères 9 - SGPR-IAA-DCCT-Gde Chanc.DN 5 - Intéressé 1
DEP-Dtion Stat. 4 - SGM 10 - MINAICOP 2 - Trésor 4 -
DB-CF-DC 3 - JORD 1